ABSSY Plongée

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PLONGEE JEUNE

Structure : ABSSY Plongée

☐ Plongeur encadré 12 m à partir de 10 ans,
☐ Plongeur encadré 20 m à partir de 12 ans (niveau 1),
☐ Plongeur encadré 40 m à partir de 14 ans.

La plongée jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée. L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique Nationale et de la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur :
https://plongee.ffessm.fr/jeunes-plongeurs

Je soussigné(e) agissant en qualité de :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Autorise le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom : Prénom :

né le :

à participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de ABSSY Plongée, structure affiliée ou agréée à la FFESSM. Par la même j'autorise les responsables du club ou les moniteurs à prendre toutes mesures qui sembleront utiles pendant le déroulement de cette activité, notamment, le cas échéant, en matière médicale.

Fait à , le

Signature du responsable légal :

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :